

22^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(4-15 mai 2015)

Liberia

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 4 mai 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Liberia.

La France salue les avancées réalisées par le Libéria depuis son premier examen, telles que le lancement en 2013 d'un plan national d'action sur les droits de l'Homme, de même que les efforts pour garantir la liberté de manifestation pacifique.

Quelles sont les mesures envisagées par le Libéria pour remédier aux conséquences de l'épidémie Ebola sur les droits de l'Homme ?

La France souhaite adresser les recommandations suivantes :

- Abolir la peine de mort dans la législation afin de respecter les obligations découlant de la ratification du deuxième Protocole facultatif par le Libéria;
- Poursuivre la réforme du système judiciaire, notamment pour améliorer l'accès à la justice et lutter contre le recours abusif aux détentions préventives;
- Signer et ratifier la Convention sur les disparitions forcées;

- continuer à lutter contre les violences faites aux femmes, en particulier les mutilations génitales féminines et les violences sexuelles : veiller à ce que ces violences fassent systématiquement l'objet de poursuites judiciaires et continuer à organiser des actions de sensibilisation sur la question;
- Poursuivre les efforts pour garantir les droits des enfants, y compris en ratifiant et en mettant en œuvre les protocoles facultatifs à la Convention sur les droits de l'enfant signés par le Libéria;
- Abroger les dispositions légales qui prévoient la pénalisation des personnes LGBT, en vertu du principe de non-discrimination;
- Prendre les mesures nécessaires pour rendre la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme pleinement conforme aux Principes de Paris.

Je vous remercie./.